

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 5 juin 2018 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate par la présence de ses conseillers qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2018-06-75 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec l'ajout du point 2.7 Redressement des infrastructures routières locales du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée unanimement.

2018-06-76 Adoption du procès-verbal

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 29 mai 2018.

Adoptée unanimement.

2018-06-77 Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 mai 2018

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières les listes des comptes payés (**44 919,06\$**), à payer (**115 715,71\$**) au 31 mai 2018. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Robert Gaudette et Sonia Rochon. Les comptes payés, comptes à payer, le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le rapport financier (bilan) au 31 mai 2018.

Adoptée unanimement.

Présentation, par M. Nicolas Malette, maire, des faits saillants du rapport financier ainsi que du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017. Dépôt dudit rapport par le président d'assemblée, Nicolas Malette.

2018-06-78 Utilisation – certains chemins – Rallye Perce-Neige 2019

ATTENDU QUE l'événement d'envergure Rallye Perce-Neige Maniwaki 2019 est de retour les 1^{er} et 2 février 2019 ;

ATTENDU QUE l'événement se déroule comme les années passées en partie sur notre territoire ;

ATTENDU qu'il demande la permission de passer et de barrer des portions de chemins sur notre territoire à savoir : le début du chemin du Petit-Cayamant, chemin de l'Aigle, du chemin du Dépôt de l'Aigle vers le nord jusqu'au relai Black Rollway et chemin du

Dépôt jusqu'à la barrière du Zec Pontiac et possiblement le chemin du Lac Claude et autres advenant le besoin ;

ATTENDU QUE les véhicules d'urgence pourront y accéder ;

ATTENDU QUE l'organisation est faite en collaboration et conformément aux normes de CARS (Canadian Association of Rallye Sport), conformément aux recommandations de la Sûreté du Québec ainsi que celles du conseil de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la municipalité autorise l'organisation et ses bénévoles à passer, à utiliser et barrer des portions de chemins sur notre territoire afin que l'événement puisse avoir lieu, aux heures déterminées, les 1^{er} et 2 février 2019.

Adoptée unanimement.

2018-06-79 **Soumissions – camion voirie**

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel de soumissions par l'intermédiaire de la SEAO (Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 offres;

ATTENDU QUE les 2 offres sont non conformes;

ATTENDU QUE la direction devra retourner en appel d'offres dans un avenir plus ou moins long;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité rejette les offres et mandate à nouveau la direction pour le nouvel appel d'offres qui sera fait plus tard.

Adoptée unanimement.

2018-06-80 **Embauche - été 2018 – service de voirie**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale à faire l'embauche, d'une personne pour la saison estivale 2018 pour le service de voirie, pour un total d'environ 8 semaines ;

Adoptée unanimement.

2018-06-81 **Formation du comité de voirie**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite créer un comité pour les travaux de voirie municipale;

ATTENDU QUE ce comité viendra compléter les recherches et travaux dans le domaine de la voirie;

ATTENDU QUE le Maire est d'office membre de tout comité formé de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres sont les conseillers Philippe Labelle, Robert Gaudette et Sylvie Paquette;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la municipalité crée le comité de voirie et nomme les conseillers Philippe Labelle, Robert Gaudette et Sylvie Paquette à titre de membres officiels dudit comité.

Adoptée unanimement.

2018-06-82 **Formation du comité des loisirs**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite créer un comité pour les travaux en loisirs à la municipalité;

ATTENDU QUE ce comité viendra compléter les recherches et travaux dans le domaine des loisirs;

ATTENDU QUE le Maire est d'office membre de tout comité formé de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres sont les conseillères : Mélissa Rochon, Sonia Rochon et Lise Crêtes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la municipalité crée le comité des loisirs et nomme les conseillères Mélissa Rochon, Sonia Rochon et Lise Crêtes à titre de membres officielles dudit comité.

Adoptée unanimement.

2018-06-83

Transferts de fonds - Budget révisé

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la municipalité effectue les transferts de fonds suivants :

De	A	Montant
0213000670	0211000493	2000.00
0213000494	0213000412	1000.00
0331000001	0213000414	6000.00
0213000341	0213000414	500.00
0213000670	0214000670	117.00
0222000424	0222000454	200.00
0222000523	0222000525	300.00
0232000965	0222000965	10.00
0232000640	0232000641	1205.00
0233000515	0233000422	1340.00
0233000515	0233000521	1550.00
0232000965	0233000641	390.00
0232000965	0233000649	350.00
0232000965	0233000965	185.00
0232000424 0233000424 0245120424 0245210424	0241400424	3200.00
0245210525	0245210525	260.00
0245210525	0245210951	270.00
0270130681	0270130641	80.00
0299000895	0299010891	3400.00
0292100839	0299010891	915.00
0292100839	032100002	100.00
Total		23 372.00

Adoptée unanimement.

2018-06-84

Redressement des infrastructures routières locales du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / dossier : RIRL-2017-733

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée unanimement.

CORRESPONDANCE

Points d'information :

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h15.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire